

Le financement du Pôle Ressources : Il est financé principalement par la CAF, avec le soutien du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme, de la communauté d'agglomération Riom-Limagne-Volcans et par l'Association AGD LE VIADUC.


Le Pôle Ressources Petite Enfance est géré par l'Association à but non lucratif AGD LE VIADUC dont le siège est situé à CHAMBARON-SUR-MORGE.

CE QUE LE PÔLE RESSOURCES N'EST PAS :

- UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL
- UN LIEU DE DÉPISTAGE OU DE DIAGNOSTIC
- UN LIEU DE SOINS

Pôle Ressources Petite Enfance

28 rue de l'Europe, Cellule
63200 CHAMBARON SUR MORGE

 : 07 63 33 56 31

 : pole-ressources@leviaduc.fr

Site Internet :

Pole-ressources-petite-enfance63@leviaduc.fr



Le Pôle Ressources Petite Enfance accompagne, conseille, soutient les parents et les professionnels de la petite enfance dans la réalisation du projet d'inclusion en EAJE ou d'accueil chez un (e) assistant(e) maternel(le).





Les Partenaires:

A qui s'adresse le Pôle Ressources ?

Il s'adresse aux parents et aux professionnels ayant ou accueillant un enfant âgé de 0 à 6 ans :

- Diagnostiqué en situation de handicap ou maladie chronique
- Non diagnostiqué mais qui bénéficie d'un suivi spécialisé, médical et/ou de rééducation
- Au début de vos questionnements

Modalités de fonctionnement :

Il est constitué en unité mobile qui intervient sur l'ensemble du département sur demande d'une famille, d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, d'un relais ou d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Ce service est libre et gratuit pour les parents et les professionnels.

L'équipe pluridisciplinaire :

L'équipe est constituée d'une Psychologue, d'une Educatrice de Jeunes Enfants et d'une Aide Médico Psychologique.

Quelles sont nos missions ?

- Conseiller, informer : être un lieu ressources pour toutes les questions en lien avec l'inclusion de l'enfant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique
- Soutenir et accompagner les familles dans leur choix de mode d'accueil
- Accompagner les projets d'inclusion : à la demande des parents, et/ou des professionnels de la petite enfance, nous proposons des actions de soutien favorisant l'accueil de l'enfant en milieu ordinaire (crèche, assistant(e)s maternel(le) s) en lien avec les professionnels et les partenaires du projet (lieux de soins, SESSAD, PMI, etc.)
- Action de Sensibilisation
- Atelier de soutien à la parentalité et aux fratries

- La Caisse d'Allocations Familiales, La MDPH (Maison départementale pour des Personne Handicapées), La PMI (Protection Maternelle et Infantile).
- Les multi-accueils, les micro-crèches, les Relais Petite Enfance et assistant(e)s maternel(le)s, les maisons d'assistants maternels.
- Le CAMSP, les SESSAD, Les professionnels de santé libéraux, PICO-CAP, le CRA
- Les Associations œuvrant en faveur du handicap et des familles (exemple : UDAF)
- Les municipalités et Communautés

